

~~D. Les délégués de l'Argentine mettent à l'ordre du jour
d'une de leurs prochaines sessions~~

6. ~~supprimé~~

7. Des échanges de médecins, de blessés et de malades devraient être effectués, de pays à pays, pour leur permettre de profiter des progrès réalisés dans les centres spécialisés. Ces dispositions seraient particulièrement indiquées pour la chirurgie plastique.

RESOLUTION I, COMMISSION I
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ PAR LA
TROISIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
25 NOVEMBRE 1950

Assemblée Constitutive
Paris, France
23-27 Novembre 1950

° Voir procès-verbal de la 3^e assemblée plénière, 25 novembre 1950, Page I.

GA/I II R1

